

Serrurier - Métallier



Les ouvrages de métallerie sont présents en serrurerie, construction ou menuiserie métalliques, agencement, ferronnerie (serrures, blindage, balcons, rampes, escaliers, vérandas...).

En atelier, le métallier assure la fabrication d'un ouvrage ou d'une de ses parties. Il analyse les dessins et la gamme de fabrication, choisit les moyens à mettre en œuvre, positionne la matière première, installe les outils, conduit l'usinage, réalise le montage-assemblage... Sur chantier, il participe à la pose de l'ouvrage.

Sa formation lui permet d'intervenir sur des produits de formes différentes (plats, profilés...) et des matériaux aussi divers que l'acier, les alliages d'aluminium ou de cuivre.

Le serrurier métallier travaille les métaux ou des matériaux de synthèse et leur donne la forme voulue.

Il peut produire toutes sortes d'ouvrages :

- menuiserie métallique : charpentes métalliques, cloisons, vérandas, escaliers, passerelles ;
- construction métallique : ossature des bâtiments, ponts, pylônes ;
- serrurerie : fermetures, serrures, portes blindées, gaines d'ascenseur, clôtures ;
- mobilier, objets de décoration : ferronnerie d'art, ouvrages d'agencement

Pour mettre en œuvre une fabrication le titulaire du CAP doit être capable de :

- analyser le dossier technique : plans d'exécution, schémas, croquis, fiches fournisseurs ;
- choisir les moyens, installer la matière, les outils ;
- usiner les pièces, les mettre en forme par pliage, cintrage ou forgeage ;
- réaliser le montage-assemblage de l'ouvrage, en soudant ou en utilisant vis, rivets, boulons ou colles.

Il peut aussi intervenir sur le chantier pour participer à la pose de l'ouvrage : charpentes, scellage des huisseries et des châssis métalliques. Il utilise des outils à main comme l'enclume, le marteau, la pointe à tracer ou la lime mais aussi des machines, souvent programmables : tronçonneuse à disques, poinçonneuse, perceuse, appareils à souder.

↳ Débouchés

Il trouve à s'insérer en PME de serrurerie-métallerie ou du bâtiment.

Les emplois correspondent aux trois domaines d'activités de l'entreprise : fabrication en atelier ; pose sur chantier ; entretien, service après-vente, maintenance.

Certains métalliers se spécialisent dans l'une des branches de la profession : serrurerie, construction métallique, menuiserie métallique, agencement et décoration, ferronnerie d'art, menuiserie aluminium et PVC.

Après quelques années d'expérience, le serrurier-métallier peut devenir chef d'équipe ou chef de chantier. Il dirige alors les ouvriers à l'atelier ou sur le chantier. S'il possède des bases en gestion et en comptabilité, il peut s'installer à son compte en tant qu'artisan.

↳ Accès à la formation

Après une classe de 3ème

↳ Programme

Disciplines et activités	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Enseignement technologique et professionnel	522 h	442h
Vie sociale et professionnelle	29h	39h
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie	101h30	91h
Mathématiques Sciences	101h30	91h
Langue vivante	58h	52h
Arts appliqués-cultures artistiques	58h	52h
EPS	72h30	65h
Education civique, juridique et sociale	14h30	13h
Période de formation en milieu professionnel	7 semaines	7 semaines

↳ Enseignements professionnels

- Techniques de fabrication et de pose des ouvrages métalliques : procédés de débit (tronçonnage, cisailage, découpage au laser etc), usinage des pièces découpées

par fraisage, perçage, poinçonnage, meulage. Puis assemblage par soudage, vissage, collage, etc ;

- Connaissance des matériaux : métaux ferreux (acier, inox), métaux non ferreux (cuivres, aluminium, laiton) et leurs alliages, matériaux de synthèse, produits verriers, produits composites, quincaillerie, mastics, produits de fixation, etc. Choix des matériaux, leurs contraintes d'utilisation, leur comportement en fonction des produits en contact ou des sollicitations (plâtre, ciment, température) ;
- Lecture de plan d'architecte et de dossier technique de fabrication et de pose, connaissance du dessin technique et des conventions de représentation du bâtiment ;
- Sécurité au travail ; contrôle qualité (mesures et contrôles pour détecter les défauts).

Stages

Les "stages" de formation en entreprise, durent 14 semaines. La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- analyse d'une situation professionnelle : (coeff. 4)
- fabrication d'un ouvrage simple : (coeff. 9, dont 1 pour la Vie Sociale et Professionnelle)
- pose, installation et maintenance d'un ouvrage : (coeff. 4).

Enseignement général :

- Français et histoire-géographie-éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 29 candidats inscrits, 29 présents, 23 admis (soit 79.31 % de réussite).

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 27 candidats inscrits, 27 présents, 21 admis (soit 77.77 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 48 candidats inscrits, 47 présents, 37 admis (soit 78.72% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 37 candidats inscrits, 37 présents, 32 admis (soit 86,49% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse
- Bac pro Ouvrages du bâtiment : métallerie
- Bac pro Technicien en chaudronnerie industrielle
- CAP Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse
- Mention complémentaire (MC) Soudage
- Brevet professionnel (BP) Serrurerie-métallerie
- BP Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former en Languedoc Roussillon

11 Castelnaudary

Lycée Germaine Tillion

30 Nîmes

CFA des compagnons du devoir **A**

34 Baillargues

Antenne des compagnons du devoir (de Nîmes) **A**

34 Montpellier

CFA du BTP **A**

LP Léonard de Vinci

34 Saint Pons de Thomières

Lycée professionnel Jacques Brel

48 Mende

CFA interprofessionnel Henry Giral **A**

66 Perpignan

CFA du BTP Marcel Mercader **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Voie pro : Les métiers du travail des métaux
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.